

SOLENNE FORNI

titulaire du diplôme d'

ARCHITECTE DPLG

enseignement



Façade principale

Marché public
ERP 3ème catégorie
Architecte: JF GOLHEN (RENNES)
Maître d'Ouvrage: CG35
Réception: 2014
Surface construite: 4980 m²
Budget: 8 239 000 €HT
Planning: 15 mois de travaux
Equipe Moe: BE Technique,
 BE acoustique, BE cuisine
Phases d'intervention: ESQ à DET

Construction d'un collège de 600 places, bâtiment BBC, avec isolation thermique par l'extérieur, et vêtture en béton brut, matricé, ou déco-gravé.

Le bâtiment se veut à taille humaine, avec des espaces clairement identifiés, lumineux et au maximum de plain-pied.

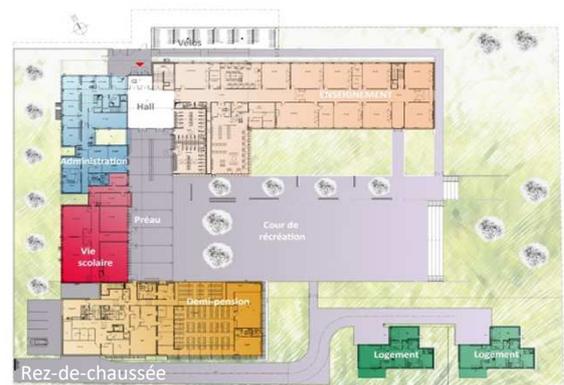
De fait, pour s'adapter au terrain présentant un important dénivelé, le collège s'implante à un niveau intermédiaire. Le bâtiment enseignement s'articule sur 2 niveaux (RDC et R+1) et le bâtiment demi-pension sur 2 niveaux également (RDC et RDJ), tandis que le reste du collège est au niveau RDC.



Façade Nord-Est



Cour de récréation



Foyers



Hall



Réfectoire



Accès et hall - projet

Marché public

ERP 3ème catégorie

Architecte: JF GOLHEN (RENNES)

Maître d'Ouvrage: CG 56

Phase: DCE puis APS

Surface construite: 9500 m²

Surface restructurée: 1000m²

Budget: 2 610 000 €HT

Planning: 14 mois de travaux (site occupé)

Equipe Moe: BE Technique, BE acoustique

Phases d'intervention: DIAG à DCE

Le programme vise à restructurer ce collège actuellement en sur-effectif qui accueille 700 élèves dont 80 en SEGPA.

L'établissement souffre d'importants problèmes de flux avec un hall trop petit et un préau inadapté.

Le projet prévoit la restructuration de l'administration, de la vie scolaire, et du foyer des professeurs, la démolition/reconstruction du hall, du préau et des sanitaires, et la construction de salles de permanence et d'un bâtiment SEGPA. Suspendu au DCE durant 3 ans, le projet redémarre en phase APS avec de modifications du programme, notamment la création d'une salle polyvalente avec gradins rétractables.



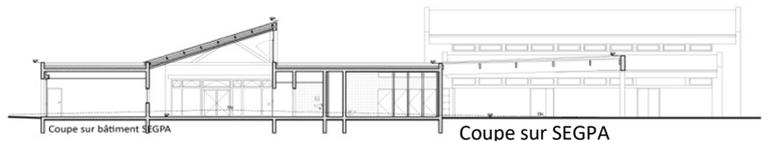
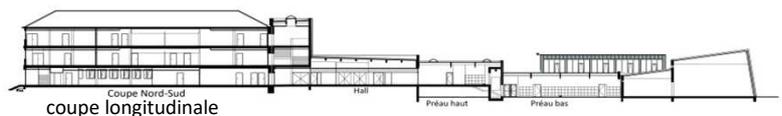
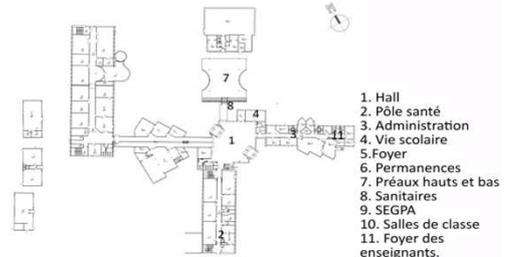
Etat existant



Hall existant



Sanitaires et préau - existants





Bardage métallique

Marché public

ERP 3ème catégorie

Architecte: JF GOLHEN (RENNES)

Maître d'Ouvrage: CG 35

Réception des travaux: 2013

Surface construite: 525 m²

Surface restructurée: 2350m²

Budget: 2 946 000 €HT

Planning: 20 mois de travaux en site occupé

Equipe Moe: BE Technique

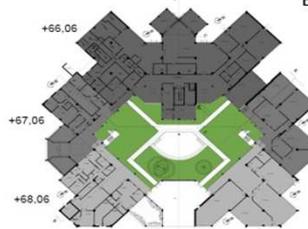
Phases d'intervention: ESQ à DET

Le projet vise à la restructuration du collège existant pour le rendre accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le bâtiment existant prend la forme d'un fer à cheval sur 2 niveaux, eux-mêmes décomposés en 3 niveaux.

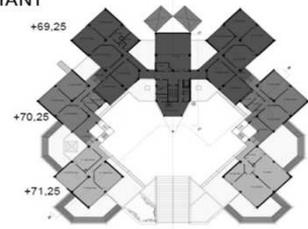
Le projet crée un jeu de passerelles et de circulations verticales au centre du bâtiment existant pour relier tous les niveaux; un nouveau bloc sanitaires est créé au sein de la cour de récréation, en lien avec le préau.

Plans de niveaux

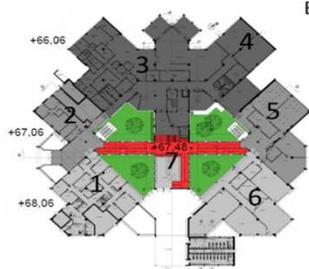


Rez-de-chaussée

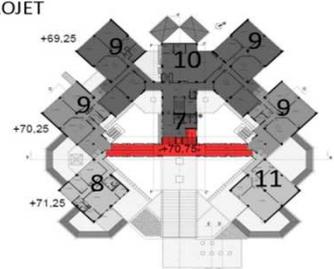
ETAT EXISTANT



R+1



ETAT PROJET



Chantier en site occupé



Construction des passerelles



Création des réseaux (espace sciences)



Passerelles



Salles de sciences



Toiture végétalisée

Marché public

ERP 3ème catégorie

Architecte: JF GOLHEN (RENNES)

Maître d'Ouvrage: CG 35

Réception des travaux: 2008

Surface construite: 1 580 m²

Surface restructurée: 650m²

Budget: 2 006 000 €HT

Planning: 16 mois de travaux (site occupé)

Equipe Moe: BE Technique

Phase d'intervention: DET

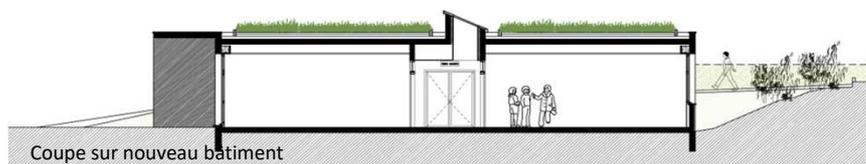
Extension à 600 places du collège de 450 places construit en 1999.

Les 6 bâtiments s'articulent autour d'une rue intérieure couverte et partiellement fermée.

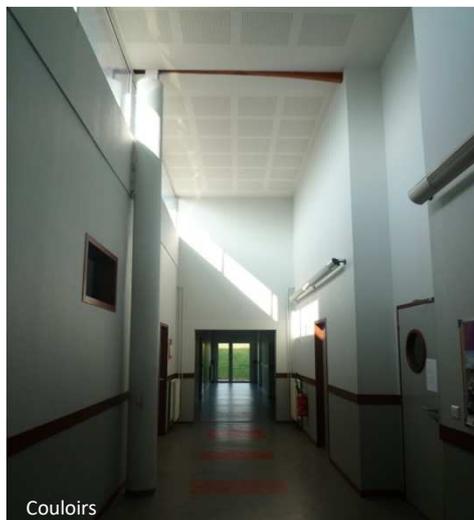
Les extensions, imaginées dès la construction initiale, se placent aux extrémités des bâtiments et un bâtiment supplémentaire se positionne en contrebas du bâtiment restauration.



Préau du nouveau bâtiment



Coupe sur nouveau bâtiment



Couloirs



Foyer des élèves



Extension espace technologies

culture



Marché public

ERP 3ème catégorie

Architecte: JF GOLHEN (RENNES)

Maître d'Ouvrage: Ville de Pacé (35)

Réception des travaux: 2017

Surface construite: 1 230 m²

Budget: 1 924 000 €HT

Planning: 15 mois de travaux (site occupé)

Equipe Moe: Scénographe

BE technique, BE acoustique

Phases d'intervention: ESQ à DET

Extension de l'Espace Le Goffic, maison des associations issue de la réhabilitation d'une école.

L'extension prévoit l'aménagement en fond de parcelle d'une salle de spectacles avec gradins rétractables de 170 places; création également d'une salle de répétition de théâtre, d'un box de répétitions pour musique amplifiée, et d'une salle d'exposition.

Une surélévation du bâtiment existant accueille une salle d'activités pour les jeunes et une salle d'activités multimédias.

Le projet s'est développé en phase études par le biais d'un comité de conception intégré, réunissant maîtrise d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage et utilisateurs.





Façade principale

Marché public

ERP 3ème catégorie

Architecte: JF GOLHEN (RENNES)

Maître d'Ouvrage: Ville de Pacé (35)

Réception des travaux: 2007

Surface construite: 850 m²

Surface restructurée: 810 m²

Budget: 1 990 000 €HT

Planning: 18 mois de travaux

Equipe Moe: BE technique

Phase d'intervention: DET

Le projet consiste en une restructuration et extension d'une ancienne école des années 1950 en pierres de schiste, pour y implanter une maison des associations regroupant des espaces jeunes, des salles de danse, des salles d'activités physiques, et d'autres volumes polyvalents. L'un des volumes de l'école est notamment démoli pour créer le hall de l'établissement .



Façade existante



Façade arrière



Circulations verticales



Hall



Hall



Bâtiment après travaux

Marché public

ERP 3ème catégorie

Architecte: JP CRUSSON (RENNES)

Maître d'Ouvrage: CC de la Baie

du Mont Saint Michel

Surface réhabilitée: 400 m²

Réception des travaux: 2010

Surface réhabilitée: 400 m²

Phase d'intervention: DCE

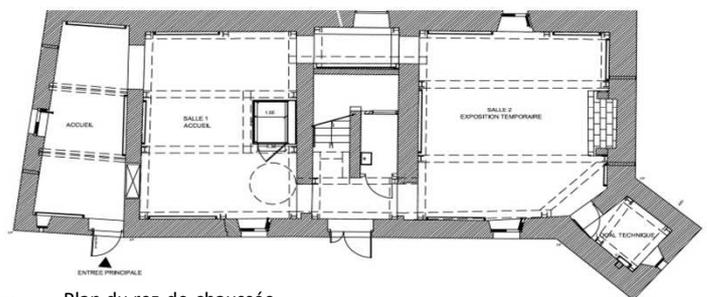
Réhabilitation d'une maison du XVIIème siècle en espace muséographique relatif aux polders.

La maison a vu son origine à l'époque de l'exploitation des salines et des travaux d'aménagement de la digue.

La restructuration porte sur la réfection du clos/couvert, la construction d'une structure métallique intérieure destinée à porter les nouveaux planchers et l'aménagement intérieur.



Façade principale - existant



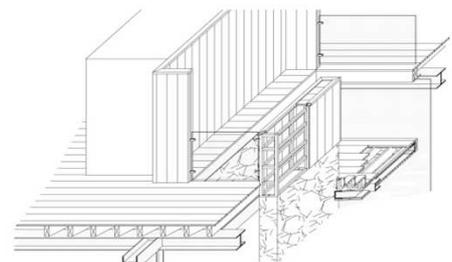
Plan du rez-de-chaussée



Façade Est



Façade Ouest



Structure et détails

tertiaire



Marché privé

ERP 5ème catégorie

Architecte: JF GOLHEN (RENNES)

Maître d'Ouvrage: Groupe LAUNAY

Groupe JEULIN

Surface construite: 1520 + 780 m²

Réception des travaux: 2017 (travaux en cours)

Phases d'intervention: ESQ à DCE

Projet de construction d'un ensemble de 2 immeubles de bureaux de 3 niveaux chacun (R+1 + Attique), à Chartres de Bretagne en bordure de la voie rapide vers Nantes.

De volumes simples, les deux bâtiments ont une architecture qui joue sur la dualité en négatif l'un par rapport à l'autre.

Les deux niveaux supérieurs du bâtiment A sont en porte à faux au dessus de la voie d'accès au parking en fond de parcelle.

Le bâtiment B de 780m² est dévolu à un centre de formation, et le bâtiment A est livré en plateaux bruts.



logements



Façade Est sur rue

Marché privé

Architecte: projet personnel

Maître d'Ouvrage: privé

Surface construite: 136 m²

Réception des travaux: 2012

Equipe Moe: BE Thermique

Phase d'intervention: ESQ à DET

Conception - réalisation d'une maison individuelle BBC en panneaux de bois contrecollée, sur une parcelle de 10mètres de large implantée au sein d'une ZAC, avec mitoyenneté maison/garage.

Ventilation double flux, chauffage par poêle à granulés de bois, ITE et bardage pin pré-grisé posé à claire-voie.



Façade Ouest



Bardage à claire-voie



PH du RDC - jour 1



Façade Sud



Intérieur bois



Montage - jour 1



Montage R+1 - jour 2

Brillat-Savarin ensemble de 170 logements - PARIS (75013)



Marché privé

Architecte: Thual et Agathon

(Neuilly sur Seine)

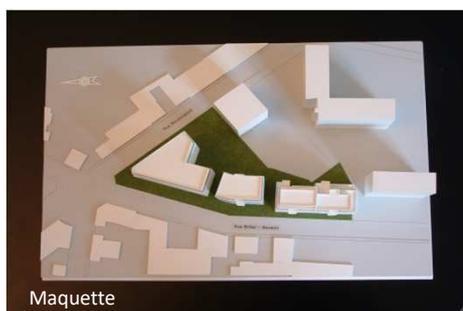
Maître d'Ouvrage: COGEDIM

Surface construite: 12 800 m²

Phase d'intervention: APD

Conception d'un ensemble de 170 logements de standing situés à l'angle des rues Brillat-Savarin et Boussingault. La situation et le contexte urbain, la forme de la parcelle ont permis d'imaginer cet ensemble comme une îlot ouverte ne liaison avec la rue, une transition subtile entre l'espace public qu'est la rue, et l'espace privé des logements.

Des failles ménagées entre les bâtiments rythment la rue et laissent entrevoir le coeur d'îlot, véritable espace vert, ainsi que la rue intérieure qui dessert l'ensemble des bâtiments.



études architecturales ou urbaines



Objectifs urbains

Ce projet de renouvellement urbain répond à une nécessité de requalification du quartier, avec un apport d'habitants important et de surfaces commerciales sur des points stratégiques. L'objectif majeur de cette opération porte sur la perméabilité que devra générer sa composition. Cette préoccupation s'inscrit dans une démarche plus globale à l'échelle de la ville, sur la continuité des cheminements.

Afin de répondre à cet objectif, le projet prévoit la création d'une voie structurante Est/Ouest. Elle joint la rue Chicogné à un nouvel espace public qui permet l'ouverture sur la rue du Pré Perché et le square du même nom.

Cette nouvelle placette offre une respiration et une lecture aisée des cheminements possibles à l'échelle du quartier mais aussi de la ville. Depuis le boulevard de la Liberté, l'accès au square puis à la future station de métro rue du Fruits Mauder devient fluide. Il s'agit d'un nouveau passage entre le centre historique et le quartier du Colombier qui concourt à « épaissir » le centre ville.

- Restructuration de l'espace public par la Ville de Rennes.
- Création d'une voie privative à dominante piétonne.
- Création d'un espace public permettant l'ouverture du square sur le centre ville.
- Perméabilité du site à l'échelle du piéton.
- Square du Pré Perché.
- Liaison avec la future station Métro.

Marché privé

Architecte: JF GOLHEN (Rennes)

Maître d'Ouvrage: Crédit Agricole (35)



Bâtiment existant

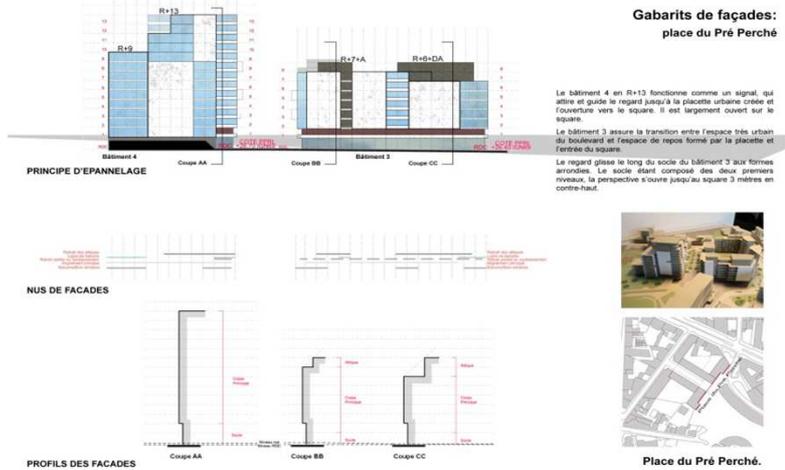
En 2006 est construit en bordure de Rennes, sur le site de la Courrouze, le nouveau siège social du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, laissant libre en centre ville un terrain de 9500m²; le bâtiment existant subissant d'importants désordres en façades et devenu partiellement obsolète n'est pas destiné à être réhabilité ou transformé et sera donc démoli.

Le projet du Maître d'Ouvrage vise à la construction d'un ensemble de logements et commerces représentant 28 000m² de SHON, et s'inscrit dans le cadre d'un projet urbain à l'échelle de la ville.

Le cahier de prescriptions, réalisé en concertation avec la ville de Rennes, est établi à destination des futurs architectes intervenant sur le projet et a pour finalité de préciser les dispositions qualitatives par des prescriptions intéressant la composition urbaine, le traitement paysager, l'aspect des constructions, et de les compléter par des recommandations.



Maquette du projet



Jean-François GOLHEN / Crédit Agricole d'Ille et Vilaine.



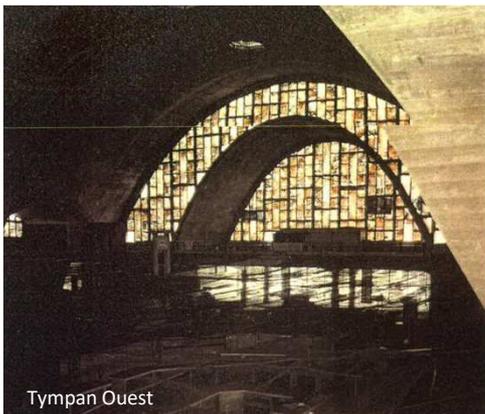
Les Halles avant réhabilitation

**Direction Régionale des Affaires
Culturelles de Champagne-Ardenne
Maître d'Ouvrage:** Ville de Reims (51)

Les Halles du Boulingrin, construites en 1929, appartiennent au chantier de reconstruction de la ville de Reims après la Première Guerre Mondiale. Œuvres de l'architecte Emile Maigrot et de l'ingénieur Eugène Freyssinet, elles sont représentatives d'un savoir faire technique novateur par l'emploi du béton armé à ses limites techniques. Les halles se composent d'un vaisseau central doublé de circulations atérales, le tout mesure 109m de long, par 50m de large et 19m de haut. Le couvrement du vaisseau est assuré par une voûte mince de 7cm d'épaisseur à profil parabolique en appui sur 2 files de poteaux.

Fermées depuis 1982, l'édifice a continué à se dégrader. En 1990, il est classé Monument Historique; en 1991, une étude préalable à la restauration est réalisée, puis en 1997, un projet architectural et technique (PAT) concernant la restauration du clos et couvert.

Lors d'une rencontre entre la ville et l'Etat en 2001, est acté le principe d'une étude de faisabilité, nécessitant pour sa mise en oeuvre l'élaboration d'un cahier des charges. Les échanges intervenus au sein du groupe de travail ont permis de définir les hypothétiques affectations du bâtiment (30% activité économique, 70% affectation culturelle ou 100% culturelle avec le transfert du musée des Beaux-Arts).



Tympan Ouest



Vaisseau central

Nota: Les Halles du Boulingrin ont réouvert leurs portes en 2012, après 2 ans de travaux sous la Maîtrise d'Œuvre de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques François Châtillon; elles accueillent un marché couvert, des commerces ainsi qu'un lieu d'exposition au niveau des mezzanines et un espace évènementiel.

Annexe 1. Plan de réflexion sur les collections et les programmes muséologiques.

1. Le Muséum contemporain.
Si le Boulingrin, comme les autres pour son caractère, il devra intégrer une mission de médiation, d'animation, de diffusion, mais aussi une mission de culture et de recherche. L'objectif est de créer un lieu d'enseignement sur l'art et la culture contemporaine.

2. Le Muséum contemporain.
Le bâtiment sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

3. Le Muséum contemporain.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

4. Le Muséum contemporain.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

5. Le Muséum contemporain.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

6. Le Muséum contemporain.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

7. Le Muséum contemporain.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

8. Le Muséum contemporain.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

9. Le Muséum contemporain.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

10. Le Muséum contemporain.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

Art contemporain



Exposition de la Ville de Reims (2012)

1. Lieu de mémoire.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

2. Lieu de mémoire.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

3. Lieu de mémoire.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

4. Lieu de mémoire.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

5. Lieu de mémoire.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

6. Lieu de mémoire.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

7. Lieu de mémoire.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

8. Lieu de mémoire.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

9. Lieu de mémoire.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

10. Lieu de mémoire.
Le Boulingrin sera classé Monument Historique, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin. Les collections de l'État seront transférées au Boulingrin.

Lieu de mémoire



Vue de l'intérieur



Porte de Bourgogne

JURY:

Directeur d'études:

M. Joseph ABRAM

Enseignant encadrant:

M. Felice FANUELE

Invitée extérieure:

Mme Nathalie MEZUREUX

Enseignant extérieur:

M. Jean-Paul Midant

Architecte enseignant:

M. Alain CARDON

Mention: Bien

Soutenance: 18/12/2001

"Entretiens sur la conservation" - requalification d'un quartier des années 1960, bâti au sein de vestiges historiques.

En 1916 est votée la première loi sur la protection des monuments historiques; depuis la production architecturale est imposante. La société de consommation dans laquelle nous vivons a dessiné de nouveaux paysages avec l'arrivée de l'activité industrielle; ces nouveaux paysages architecturaux sont rapidement obsolètes et menacés par des moyens de destruction de plus en plus rapides et efficaces.

Aujourd'hui, si la profession a majoritairement compris et admis la nécessité de construire en tenant compte de l'existant en s'insérant au mieux et en réhabilitant, pour la société le problème est différent: elle comprend parfaitement la sauvegarde des édifices antiques, médiévaux ou classiques, mais reste sceptique face à celle de l'architecture du 20ème siècle.

La question est alors de savoir s'il n'est pas précoce de sauvegarder au titre des Monuments Historiques des édifices qui ont, pour certains, à peine 50 ans d'existence. D'autre part, malgré le souci de plus en plus présent d'intégrer le patrimoine dans la ville, ce dernier est toujours perçu comme un objet indépendant. N'est-il donc pas aujourd'hui important de trouver une cohésion dans la chaîne patrimoniale, et de créer un dialogue afin de réconcilier les contemporains avec leur architecture et cette architecture avec celles des siècles précédents.



Porte de Bourgogne



Façade sur rue

Après avoir rappelé les grandes définitions des termes relatifs au patrimoine et à sa protection, ainsi qu'à l'historique de cette protection, le mémoire retranscrit deux entretiens sur le sujet avec Mme Belynck-Doisy, inspectrice générale des Monuments Historiques chargée des sites et paysages, et M. Toulhier, conservateur en chef du patrimoine et responsable du patrimoine "XIXème et XXème siècle".

Suivent des exemples de réhabilitations, de restructurations, ou de constructions en concertation.

Enfin, le sujet est porté concrètement par l'étude du quartier dit de la Citadelle à Charleville-Mézières (08), où subsistent encore de nombreuses fortifications. La porte de Bourgogne est inscrite Monument Historique depuis 1927, et sert de fondations à un immeuble HLM construit en 1959.



Plan masse

Etude de délimitation du secteur sauvegardé (PSMV) - CHARLEVILLE-MÉZIÈRES (08)



Place Ducale



Ancien moulin - Musée Rimbaud



Musée de l'Ardenne

Document réalisé en 2000 au sein du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine sous la direction de l'Architecte des Bâtiments de France (Mme Nathalie Mezureau), dont l'objectif est de mettre en évidence le besoin de conservation et de mise en valeur des espaces bâtis et non bâtis de Charleville et Mézières.

Si l'objectif des secteurs sauvegardés est essentiellement patrimonial, les Plans de Sauvegarde et des Mise en Valeur (PSMV) sont des documents d'urbanisme. Il réside donc dans les limites proposées par cette étude une possibilité d'un véritable urbain où les questions font plus qu'aborder le dilemme de "conserver" ou "créer".

